

Fribourg récompense l'efficacité énergétique

L'Agglomération de Fribourg crée un Prix de l'Energie afin de valoriser les projets locaux innovants en la matière. Pour cette première édition 2023, les dossiers de candidature doivent être déposés jusqu'au 7 juillet prochain.



De gauche à droite: René Schneuwly, président du comité de l'Agglomération de Fribourg; Eric Mennel, responsable du domaine de l'environnement à l'Agglomération de Fribourg; et Olivier Ney, directeur de Marly Piscine SA. © Agglomération de Fribourg, DR

SC

Publié hier

L'Agglomération de Fribourg a créé un Prix de l'Energie. Ce concours, doté d'une récompense de 10000 francs, distinguera les projets locaux s'inscrivant dans une démarche «d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable et de mobilité économe en énergie». L'annonce a été faite ce matin lors d'une conférence de presse donnée à la piscine de Marly par René Schneuwly, syndic de Granges-Paccot et président du comité de l'Agglomération de Fribourg, et Eric Mennel, syndic de Givisiez et responsable du domaine de l'environnement au sein du Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'agglomération (DAEM).

«La motivation de ce Prix de l'Energie est d'informer et de sensibiliser la population à la problématique de la transition énergétique», explique Eric Mennel. «Au sein des services de l'agglomération, on voit régulièrement passer des projets intéressants, y compris de la part de particuliers, et dont on parle très peu. Ce sont parfois des choses assez basiques mais qui, reproduites à grande échelle, peuvent faire la différence».

La participation au concours est ouverte à tous les acteurs de l'agglomération, particuliers, entreprises, associations et acteurs publics, à l'exception des communes. Le projet doit s'inscrire dans au moins l'une des trois thématiques (économie d'énergie, énergies renouvelables, mobilité douce), être en phase de déploiement ou dater de moins de deux ans, et se situer sur le territoire de l'agglomération (Avry, Belfaux, Corminbœuf, Düdingen, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran, Villars-sur-Glâne).

Le formulaire d'inscription est disponible à l'adresse suivante: <https://www.agglo-fr.ch/amenagement-regional/prix-a-lenergie>.

Les dossiers doivent être déposés d'ici au 7 juillet 2023 inclus à l'adresse suivante: secretariat@agglo-fr.ch.